### mafr

## Droit commun de la Régulation

École d'Affaires publiques. Cours magistral du semestre d'automne 2016

Marie-Anne Frison-Roche

Professeur des Universités, Sciences Po (Paris)

mafr@mafr.fr

www.mafr.fr

## Leçon 4

Place et Rôle de chacun dans le Droit de la Régulation

21 septembre 2016



#### INTRODUCTION

#### Passage d'un monde à un autre

- Un monde centré et hiérarchisé
  - Au cœur : l'État
  - Un fonctionnement simple : la hiérarchie
  - Une référence juridique : Kelsen
- Un « système de jeu
  - Tout le monde peut « prétendre » y jouer un rôle
  - Un flux continu de discours (soft Law) avec des « pointes »
  - Des « voix qui portent » : un système charismatique anté-wéberien
  - Correspond à la reféodalisation du système économique (A. Supiot)



#### INTRODUCTION

Les « prétendants » à jouer un rôle pour exprimer ou prendre en charge les intérêts impliqués par le Droit de la Régulation

- L'État (et son administration)
- Le Juge (constitutionnel, européen, étranger, administratif, judiciaire, arbitre)
- L'entreprise (corégulation, autorégulation)
- L'expression des nouveaux liens : la « supervision » et la « compliance » (nouveau « triangle »)

### mafr

- Idée de base :
  - le Régulateur n'est pas politique, mais il emprunte à la légitimité de l'État
  - Rejet des « régulateurs professionnels » Autocapture, « corps intermédiaires »
- Émergence des Régulateurs professionnels
  - Les Ordres professionnels
  - Retour du Médiéval
  - Système de « confiance »
  - « tiers de confiance »
  - L'avenir des structures professionnelles crédibles
  - Retour des titres
- Adoption des solutions mixtes
  - Le H3C

#### I. LE JEU ENTRE LE POUVOIR POLITIQUE ET LES RÉGULATEURS INDÉPENDANTS

- A. <u>LES RÉGULATEURS</u>, <u>ORGANES ÉTATIQUES</u>
- 1. Régulateurs étatiques et Régulateurs « professionnels »

### mafr

- Pouvoir de nommer les membres de l'Autorité de Régulation
  - Pouvoir discrétionnaire
  - Compétence fléchée
  - Technique de « hearing » devant le Parlement
- Pouvoir de renommer les membres
  - Le « devoir d'ingratitude »
  - Mandat long et non-renouvelable
- Pouvoir de fournir le budget
  - Indépendance et LOLF
  - Autorité constitutionnelle ?
- Pouvoir de réformer les décisions
  - Solutions anglaise et américaine
  - France : « plus royaliste que le Roi »

#### I. LE JEU ENTRE LE POUVOIR POLITIQUE ET LES RÉGULATEURS INDÉPENDANTS

- A. <u>LES RÉGULATEURS</u>, <u>ORGANES ÉTATIQUES</u>
- 2. Indépendances et réalité de l'appartenance à l'État

### mafr

#### Contours des États

- Définition de l'État par le territoire
- Possibilité de « s'extraire » par la Convention internationale
- Possibilité de constituer une Région juridiquement intégrée : Europe, Alena, Mercosur

#### Contours des Régulateurs

- Contours selon l'objet (secteur) et la mission
- Régulateur plus « grand » que l'État
- Influence du dynamisme du secteur sur la puissance du Régulateur (finance)
- Paradoxe lorsque l'objet régulé est régalien : banque :
  - production d'une banque centrale européenne dans une Europe nonpolitique
- Difficulté d'une dynamique lorsque le secteur ne prête pas sa puissance : exemple du ferroviaire
- Enjeu ouvert de l'Europe du numérique

#### I. LE JEU ENTRE LE POUVOIR POLITIQUE ET LES RÉGULATEURS INDÉPENDANTS

#### B. LE « JEU » ENGENDRÉ PAR LES DIFFÉRENCES ENTRE ÉTATS ET RÉGULATEURS

1. Contours des États et contours des Régulateurs

### mafr

#### • Lenteur des États

- « Eléphants poursuivant des guépards »
- Établissement d'une branche de droit nouvelle
   : « enforcement »
- : « empowerment » »

#### Rapidité des Régulateurs

- Avantage de la technocratie
- Liens
  - Organes semi-formels
    - ACER
    - IOSCO
  - « Process »
    - Lamfalussy process
- « Langage commun »
  - Anglais
  - L'Économie, langue commune de la « réglementation »
  - Exemple: « accountability »;
     accountable (et non plus « responsable »)

#### I. LE JEU ENTRE LE POUVOIR POLITIQUE ET LES RÉGULATEURS INDÉPENDANTS

#### B. LE « JEU » ENGENDRÉ PAR LES DIFFÉRENCES ENTRE ÉTATS ET RÉGULATEURS

2. Rapidité et coopération comparées entre États et Régulateurs

### mafr

- La place du droit constitutionnel dans le système juridique
  - Branche du droit particulière dans le droit français avant 1972 et 2008
  - Place centrale aux États-Unis
  - Place en train de devenir centrale en droit français
- Place en train de devenir centrale en Droit de la Régulation
  - Élaboration acquise du Droit constitutionnel processuel de la Régulation
    - Cons. Const., 5 juillet 2013, Numéricable
    - Cons. Const., 18 mars 2015, *EADS*
  - Elaboration débutée d'un Droit constitutionnel substantiel de la Régulation
    - Cons. Const., Secteur de l'énergie

# II. PLACE ET JEU DU POUVOIR JURIDICTIONNEL

- A. <u>LE JUGE, SOURCE DU DROIT</u>
  <u>DE LA RÉGULATION</u>
- 1. Le Droit constitutionnel de la Régulation par les Cours constitutionnelles

### mafr

- L'équilibre européen né du dynamisme des Cours constitutionnelles
- En matière de régulation bancaire et financière
  - La résistance de la Cour constitutionnelle allemande contre l'Europe réduite à un marché (2009)
  - La question préjudicielle à propos des programmes monétaires non conventionnels
- En matière de données personnelles
  - Question préjudicielle portée par la Cour constitutionnelle d'Irlande : CJUE, 8 octobre 2015
  - La Cour constitutionnelle c/ l'État d'Irlande (Apple)

# II. PLACE ET JEU DU POUVOIR JURIDICTIONNEL

- A. <u>LE JUGE, SOURCE DU DROIT</u>
  <u>DE LA RÉGULATION</u>
- 1. Le Droit constitutionnel de la Régulation par les Cours constitutionnelles

- La jurisprudence du Conseil d'État
  - C.E.,3 décembre 1999, *Didier* : impartialité objective de l'Autorité de régulation
  - 16 mai 2003, Crédit Agricole/ Crédit Lyonnais: impossibilité 2. Le droit administratif de la pour l'Autorité sectorielle d'opérer un contrôle concurrentiel
  - C.E., 24 avril 2013 *Société* Poweo: contrôle de la tarification de l'électricité

#### II. PLACE ET JEU DU POUVOIR **JURIDICTIONNEL**

- A. LE JUGE, SOURCE DU DROIT **DE LA RÉGULATION**
- Régulation par le Juge administratif



- Le juge commercial de la Régulation
  - Jurisprudence de la chambre commerciale de la Cour de cassation sur le droit des sociétés

# II. PLACE ET JEU DU POUVOIR JURIDICTIONNEL

- A. <u>LE JUGE, SOURCE DU DROIT</u>
  <u>DE LA RÉGULATION</u>
- Le juge civil de la Régulation
  - Indemnisation consécutive à un manquement
  - Class Action (action de groupe)
  - « Civilisation » de la Régulation

3. Le Juge judiciaire de la Régulation

- Le juge pénal de la Régulation
  - Sanction du favoritisme
  - Sanction des délits d'initié
  - Les sanctions, cœur de la régulation bancaire et financière (non bis in idem)



- La question générale de l'arbitrabilité
  - Article 2060 du Code civil
  - Croisement « Ordre public » et « Régulation »

# II. PLACE ET JEU DU POUVOIR JURIDICTIONNEL

- A. LE JUGE, SOURCE DU DROIT DE LA RÉGULATION
- Le développement de l'arbitrage en l'absence de cadre étatique : les relations économiques supranationales
  - Organisations et relations dans le secteur des télécommunications
  - Organisations et relations dans le secteur de l'énergie gazière

4. L'arbitre de la Régulation

### mafr

• L'homothétie entre le Régulateur et le juge

# II. PLACE ET JEU DU POUVOIR JURIDICTIONNEL

• Le principe d'un contrôle externe LES JURIDICTIONS

#### B. LE CONTRÔLE EXERCÉ PAR LES JURIDICTIONS

• La tendance au contrôle interne

1. La reddition des comptes devant un juge

### mafr

 La « pertinence » technique de la question du « juge naturel »

# II. PLACE ET JEU DU POUVOIR JURIDICTIONNEL

• Trib. Conflits, 22 juillet 1992, Diamantaires d'Anvers

#### B. LE CONTRÔLE EXERCÉ PAR LES JURIDICTIONS

• Police administrative ? Défaillance d'un fonctionnement libéral de principe ?

2. Existe-t-il un « juge naturel » de la Régulation ?

### mafr

• La tendance du Régulateur à trancher les litiges entre les opérateurs en concurrence

# II. PLACE ET JEU DU POUVOIR JURIDICTIONNEL

• Le contentieux de l'accès aux réseaux d'infrastructure essentielle

#### C. LE JUGE PRIS COMME MODÈLE

- Les facilités essentielles v/droit d'accès aux réseaux
- 1. La juridictionnalisation du Droit de la Régulation
- Nature de l'office du Régulateur lorsqu'il tranche un problème d'accès au réseau

### mafr

 La qualification des parties prenantes comme « justiciables »

# II. PLACE ET JEU DU POUVOIR JURIDICTIONNEL

- Les recours contre les décisions du Régulateur
- La qualification du Régulateur comme Tribunal
- Réguler / Décider / Juger
- L'exemple de la « crise californienne »
- L'exemple de Non bis in idem

#### C. LE JUGE PRIS COMME MODÈLE

2. La procéduralisation du Droit de la Régulation

Le principe d'une soumission plus grande : l'entrée non-libre dans le secteur

III. DE L'ASSUJETTI A L'AUTORÉGULATION : VERS LA **COMPLIANCE** 

• La certification des produits et prestations

### A. L'ENTREPRISE, RATTRAPÉE PAR LE DROIT DE LA

- L'autorisation des concentrations
  - Entrave de Régulation dans le Droit de la concurrence
  - contrôle objectif
  - Politique industrielle sous-jacente

1. La soumission de l'entreprise par la Perspective subjective précontentieuse dans le puissance du Droit ex ante de la Régulation



Pouvoir de règlement des différends

III. DE L'ASSUJETTI A L'AUTORÉGULATION : VERS LA COMPLIANCE

- Le pouvoir de suivi des « engagements »
- Pouvoir de sanction
  - L'unicité du régulateur
  - L'unicité de la doctrine des régulateurs
  - L'universalité des régulateurs : arrêt Morrison
  - La technique du settlement

# A. L'ENTREPRISE, RATTRAPÉE PAR LE DROIT DE LA RÉGULATION

- Continuum entre ex ante et ex post 2. La soumission de l'entreprise par la
  - 2. La soumission de l'entreprise par la puissance du Droit *ex post de la Régulation*

### mafr

 Fusion entre créateur de la norme et destinataire de la norme :
 « Régulation, acte II »

III. DE L'ASSUJETTI A L'AUTORÉGULATION : VERS LA COMPLIANCE

- Suppression de l'asymétrie d'information
- Adéquation naturelle : concours
- Enforcement tautologique
- Inconvénient : auto capture
  - Stoïcisme
  - Déontologie
  - Intérêt « bien compris » ; RES

B. LE POUVOIR ACCRU DE L'ENTREPRISE PAR L'AUTORÉGULATION

1. L'idée d'autorégulation



- Développement de la corégulation dans les secteurs très techniques
  - Collège de l'AMF

III. DE L'ASSUJETTI A L'AUTORÉGULATION : VERS LA <u>COMPLIANCE</u>

- Développement de la corégulation dans les secteurs à distance de l'État
  - Secteur de la publicité

- B. LE POUVOIR ACCRU DE L'ENTREPRISE PAR L'AUTORÉGULATION
- Développement de la corégulation dans les secteurs supra-nationaux
  - Professions réglementées (avocat)

2. Développement de la co-régulation

Droit Commun de la Régulation



- Internalisation en *ex ante* de la répression
- La transformation du « criminelné » en gardien de la norme
  - Résurgence dialectique de la Défense sociale
- Obligation de se conformer en tous points, en tous lieux, à tous les textes
- Obligation de concrétiser les finalités du système de régulation

#### III. DE L'ASSUJETTI A L'AUTORÉGULATION : VERS LA COMPLIANCE

# C. LE NOUVEAU JEU DES PLACES ET DES RÔLES : LA COMPLIANCE

1. L'idée de compliance

### mafr

 Obligation de concrétiser les finalités du système de régulation

III. DE L'ASSUJETTI A L'AUTORÉGULATION : VERS LA COMPLIANCE

• Sanction du Régulateur ou du Juge en cas de non-respect de la *compliance* 

C. LE NOUVEAU JEU DES
PLACES ET DES RÔLES : LA
COMPLIANCE

- Marges du jeu ?
- Obligations de moyens et non de résultat : jurisprudence de la SEC
- 2. Le jeu de la compliance

• Discipline probatoire



#### Transformation totale des systèmes de régulation

#### Au cœur:

- La culture juridictionnelle
  - La culture probatoire
- Naturelle dans le monde anglais
- A acquérir dans le monde continental